

**Avis d'une demande de dérogation mineure au  
Règlement de zonage 2001-Z-436**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 19 janvier 2026 à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 1800, rue Saint-Pierre :

- l'absence de plantation d'arbres à grand déploiement au pourtour du stationnement proposé;
- l'absence d'un espace paysager entre l'aire de stationnement et la limite de terrain;
- l'absence d'un écran protecteur composé d'une clôture et d'un alignement d'arbres, le long de la limite latérale de terrain en cours latérale et avant adjacentes aux 1816 à 1820, rue Saint-Pierre;
- aucun alignement d'arbres le long de la clôture proposée composant l'écran protecteur;
- aucune distance entre l'aire de stationnement proposée et la limite de terrain;
- un minimum de treize cases de stationnement au lieu de quinze cases.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 18 décembre 2025.

Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière